

CONTRAT DE LOCATION

BUVETTE DU FOOTBALL-CLUB LES BOIS, STADE DE LA FONGIERE

LOCATAIRE

Nom du groupe, de la société:
Nom et prénom du responsable:
Adresse:
No postal et localité:
No de téléphone:

RESERVATION

Motif de la location:
Date de la location:
Heure de la location:

PAIEMENT

Le paiement de la location et de la caution sera effectué dans tous les cas avant la prise des locaux. La caution sera remboursée par le même biais qu'elle aura été reçue.

Le prix de la location est fixé à CHF 180.- pour toute personne non membre du FC Les Bois.

Le prix de la location est fixé à CHF 100.- pour toute personne membre du FC Les Bois.

Le prix de la caution est fixé à CHF 100.-.

REMARQUES

- Un inventaire et un état des lieux seront effectués par le locataire et le responsable du FC Les Bois avant et après la location.
 - Il est strictement interdit de fumer dans tout le bâtiment.
 - La salle sera rendue nettoyée, y compris les WC.
 - Si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté satisfaisant, le propriétaire se réserve le droit de retenir la caution.
 - Les dégâts constatés dans la salle et aux alentours seront intégralement facturés au locataire.
 - Les déchets seront évacués par le locataire.
 - Le propriétaire ne met aucune boisson stockée à disposition de l'utilisateur.
 - Le déneigement incombe au locataire et les frais sont à sa charge.
-

Ainsi fait en deux exemplaires:

Lieu:

Date:

Signature locataire:

Signature responsable FC Les Bois:

.....

.....